

Département de l'AIN

-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

-----  
Canton de MIRIBEL

-----  
Commune de BEYNOST

07

2023

81

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 07 décembre 2023

Convocation du : 30 novembre 2023

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**ENFANCE - JEUNESSE : Candidature à l'appel à projet de la Région AURA  
« Stop au harcèlement »**

**Présents :**

Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz, Harris Reneman, Catherine Barcellino.

**Représentés :**

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Sophie Gaguin a donné procuration à Caroline Terrier  
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet

**Absents :**

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot, Philippe Casamayor

**Secrétaire de Séance :**

Jean-Marc Curtet

Le rapporteur rappelle que le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a comme priorité de prévenir le harcèlement scolaire, d'accompagner et de protéger les élèves.

La politique de prévention est structurée autour du programme de lutte contre le harcèlement pHARe, qui s'appuie en 2023 sur un réseau de 400 référents académiques et départementaux, répartis sur tout le territoire pour traiter les situations de harcèlement signalées par les chefs d'établissement et grâce aux plateformes du 3020 et du 3018 (cyber-harcèlement).

Dès la rentrée 2023 et pour prévenir ou traiter plus efficacement et rapidement les situations les plus complexes, notamment dans le premier degré, des mesures viennent compléter celles déjà en place.

Le rapporteur explique que pour maintenir une continuité éducative entre le temps scolaire et le temps méridien, tous les agents, soit 26 personnes, seront formés autour de ce dispositif pHare.

Madame le Maire propose de faire acte de candidature à l'appel à projet « stop au harcèlement » et ainsi profiter de l'opportunité d'obtenir un financement auprès de la Région pour approfondir cette démarche de lutte contre le harcèlement scolaire.

A ce titre, elle souhaite déposer une demande de financement afin d'obtenir une aide financière sur l'axe des «Actions pédagogiques innovantes» avec l'achat de livres supports pour mener des échanges avec les enfants sur cette thématique et construire avec eux une dynamique de lutte contre le harcèlement scolaire.

SOURCES	MONTANT TTC	TAUX
Fonds propres – autofinancement	716€	50%
Appel à projet – Stop au harcèlement- Région	716€	50%
TOTAL	1 432€	100%

Il est proposé au Conseil Municipal : de faire acte de candidature ; d'adopter les opérations et les modalités de financement ; d'approuver le plan de financement prévisionnel ; de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de l'appel à projet ; d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE de se porter candidat à l'appel à projet « Stop au harcèlement »

ADOPTÉ les opérations et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas être obtenue au titre de la subvention

**AUTORISE** Madame le Maire, ou toute autre personne déléguée à cet effet, à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline TERRIER